



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2024 N°105
7 novembre 2024

-Décision du 5 novembre 2024 portant modification de la programmation des chômages pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
* le chômage sur la Meuse entre les écluses n°6 de Commercy (PK260.769) et n°9 de Kœur-la-Petite (PK247.610) se déroulera du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 inclus.

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision portant modification de la programmation des chômages
pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du 21 octobre 2024 portant délégation de signature à Mme Mairey-Potier, directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu la décision en date du 23 novembre 2023 relative à la programmation des chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024,

Vu le rapport de justification sur le chômage du canal de la Meuse du 4 novembre 2024 présenté par la Direction territoriale du Nord-Est,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage ajouté :

Le chômage sur la Meuse entre les écluses n°6 de Commercy (PK260.769) et n°9 de Koeur-la-Petite (PK247.610) se déroulera du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 inclus.

Article 2

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 5 novembre 2024

**Par délégation de la directrice générale,
Le responsable de la division
patrimoine, exploitation et
maintenance
Signé
David TURPIN**